

SECTION 1: Informations produit

1.1. Identification du produit

Huile essentielle de Carotte sauvage Bio.
 Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01.
 Code produit / Référence du standard : HECSFRB.
 Nom botanique: Daucus carota.
 Nom INCI : DAUCUS CAROTA SATIVA SEED OIL.
 N° EINECS : 284-545-1.
 N° CAS : 84929-61-3 (EINECS) / 8015-88-1 (TSCA).
 N° FEMA : 2244 (seed oil).
 N° COE : COE173; COE173a.
 N°FDA : CFR.21 §182.20.
 N°REACH : NA (<1T/an).
 Méthode de production : Distillation à la vapeur d'eau.
 Partie utilisée : Graines.
 Origine(s) : France.

1.2. Renseignements concernant le fournisseur

Nom : SAS GAROMA
 Rue : 187 chemin de la cave
 Code postal/Ville : 30580 Brouzet-lès-Alès
 Pays : France
 Téléphone : +33 (0) 4 22 84 02 00
 Site web : www.belair.bio
 Email: contact@belair.bio

SECTION 2: Tableau de catégories des produits

La société GAROMA SAS certifie que, dans la mesure de ses connaissances, l'huile essentielle référencée ci-dessus, satisfait aux Standards ou aux obligations du Code of Practice de l'International Fragrance Association (IFRA – 51^{ème} amendement du 30 Juin 2023 et ses modifications), à condition qu'il soit utilisé dans les catégories de produits suivantes au maximum de concentration (%) indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégories de produits IFRA	Concentration maximale d'utilisation de l'huile essentielle dans le produit fini (%)		
Category 1	≤	0.58	(%)
Category 2	≤	2.30	(%)
Category 3	≤	0.29	(%)
Category 4	≤	10.00	(%)
Category 5A	≤	2.00	(%)
Category 5B	≤	0.58	(%)
Category 5C	≤	0.58	(%)
Category 5D	≤	0.19	(%)
Category 6	≤	1.40	(%)
Category 7A	≤	0.58	(%)
Category 7B	≤	0.58	(%)
Category 8	≤	0.19	(%)

Category 9	≤	0.87	(%)
Category 10A	≤	0.87	(%)
Category 10B	≤	3.20	(%)
Category 11A	≤	0.19	(%)
Category 11B	≤	0.19	(%)
Category 12	≤	10.00	(%)

NB : 1000 ppm : 0,1000% ; 100 ppm = 0,0100% ; 10 ppm = 0,0010% ; 1 ppm = 0,0001%

Cette huile essentielle n'est pas, en tant que telle, impactée par le code de l'IFRA pour son utilisation dans des compositions parfumantes, par contre certains de ses composants le sont (cf sections 3 à 5).

SECTION 3: Substances soumises à restriction

Substance	N° CAS	Concentration dans l'huile essentielle (%)			Recommandation IFRA
GERANIOL	106-24-1	≤	9.00	%	RESTRICTION
ALPHA-BISABOLOL	23089-26-1	≤	1.00	%	RESTRICTION
NERAL	106-26-3	≤	0.50	%	RESTRICTION
GERANIAL	141-27-5	≤	0.50	%	RESTRICTION
CITRAL	5392-40-5	≤	0.50	%	RESTRICTION
ESTRAGOL	140-67-0	≤	0.10	%	RESTRICTION
ALPHA-ASARONE	2883-98-9	≤	0.10	%	RESTRICTION
ALPHA-CEDRENE	469-61-4	≤	0.10	%	RESTRICTION
METHYLEUGENOL	93-15-2	≤	0.10	%	RESTRICTION
BETA-DAMASCENONE	23696-85-7	≤	0.05	%	RESTRICTION
BETA-ASARONE	5273-86-9	≤	0.05	%	RESTRICTION
EUGENOL	97-53-0	≤	0.05	%	RESTRICTION

SECTION 4: Substances soumises à spécification

Substance	N° CAS	Concentration dans l'huile essentielle (%)			Recommandation IFRA
LIMONENE	138-86-3	≤	5.00	%	SPECIFICATION
LINALOOL	78-70-6	≤	2.00	%	SPECIFICATION

SECTION 5: Substances interdites

Substance	N° CAS	Concentration dans l'huile essentielle (%)			Recommandation IFRA
ALPHA-ASARONE*	2883-98-9	≤	0.10	%	PROHIBITION
2,4-DECADIENAL*	2363-88-4	≤	0.05	%	PROHIBITION
BETA-ASARONE*	5273-86-9	≤	0.05	%	PROHIBITION

*Naturellement présent dans l'huile essentielle.

SECTION 6. Alimentaire

Pour les classes 1 et 6, à cause d'une possible ingestion, il est recommandé de s'assurer du caractère alimentaire de l'ingrédient :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Cette huile essentielle n'est pas classée comme dangereuse par ingestion.

Classification selon l'organisation internationale de l'industrie des arômes alimentaires IOFI (International Organization of the Flavor Industry)

Global Reference List of Natural Complex Substances/Natural Flavouring Complexes (2025-01-31)

Latin Name	English Name	FEMA	US FDA	COE
Daucus carota L.	Carrot	2244 (seed oil)	CFR.21 §182.20	COE173; COE173a

7. Phototoxicité

Pour les classes 1, 2, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 5, 7B, 8A, 9C, il est recommandé de s'assurer de la possible phototoxicité de l'ingrédient :

- Cette huile essentielle ne présente pas d'effet phototoxique

SECTION 8: Catégorie de produits

8.1. Les catégories du 51e amendement

Catégorie 1	Produits pour les lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés etc.) Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)
	Jouets pour enfants. <i>Ce type de produit a été placé dans la catégorie 1 en raison de l'absence de données d'exposition. Si les données d'exposition deviennent disponibles, ce type de produits peuvent être re-catégorisés.</i>
Catégorie 2	Déodorants et antitranspirants de tous types, y compris tout produit avec une utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur les aisselles ou étiqueté en tant que tel (spray, stick, roll-on, aisselles, déo-cologne, etc.)
	Sprays pour le corps (y compris les brumes pour le corps)
Catégorie 3	Produits pour les yeux de tous types (ombre à paupières, mascara, eye-liner, maquillage des yeux, masques pour les yeux, patches pour les yeux, etc.), y compris les soins pour les yeux et les hydratants
	Maquillage du visage et fond de teint
	Démaquillants pour le visage et les yeux
	Patches pour les pores du nez
	Lingettes ou tissus rafraîchissants pour le visage, le cou, les mains, le corps <i>Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, mais il est reconnu que ces produits sont génériques pour les hommes et les femmes et qu'ils présentent des similitudes avec les types de produits de cette catégorie. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits pourraient être reclassés.</i>
	Peinture pour le corps et le visage (pour enfants et adultes) <i>Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, sur l'hypothèse que ce produit est appliqué avec le bout des doigts et non avec les paumes. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.</i>
	Masques pour le visage et le contour des yeux
Catégorie 4	Parfums fins hydroalcooliques et non hydroalcooliques de tous types (Eau de Toilette, Parfum, Cologne, parfum solide, crème parfumée, après rasage de tous types, etc.)
	Bracelets parfumés <i>Ces types de produits ont été placés en Catégorie 4 en raison de l'absence de données d'exposition et sur la base d'hypothèses incluant l'utilisation sans rinçage sur le poignet. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.</i>
	Ingrédients de kits de parfums et de mélanges de parfums pour kits cosmétiques
Catégorie 5A	Crèmes pour le corps, Huiles, Lotions de tous types
	Produits de soins des pieds (crèmes et poudres)
	Répulsifs d'insectes (destinés à être appliqués sur la peau)

	Poudres et talc (à l'exception des poudres et talcs pour bébés)
Catégorie 5B	Toniques pour le visage
	Hydratant et crèmes pour le visage
Catégorie 5C	Crèmes pour les mains
	Produits de soins des ongles, y compris les crèmes pour les cuticules, etc.
	Assainissant pour les mains
Catégorie 5D	Crèmes/Laits pour bébés, huiles pour bébés, poudres et talcs pour bébés <i>Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)</i>
Catégorie 6	Dentifrices
	Bains de bouche, y compris sprays pour l'haleine
	Poudres dentifrices, languettes, tablettes pour le nettoyage de la bouche
	<i>Les limites d'exposition pour ces produits sont établies pour réduire le risque de sensibilisation cutanée péri-orale et, à ce titre, ne sont pas liées à des considérations de niveaux sécuritaires pour l'ingestion. Pour l'évaluation de la toxicité systémique, seule l'ingestion accidentelle est prise en compte.</i>
Catégorie 7A	7A : Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (à rincer) (ex : défrisants), y compris les colorations capillaires à rincer Les ingrédients parfumés des permanents et autres traitements chimiques capillaires ont été placés en Catégorie 7. Il n'existe pas de données sur l'exposition à ces types de produits. Il est reconnu que ces types de produits impliquent une exposition répétée de fiable fréquence. Afin de définir une exposition quotidienne, un produit de substitution conservateur a été choisi, à savoir les conditionneurs sans rinçage. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits peuvent être reclassés.
Catégorie 7B	Sprays pour les cheveux de tous types (flacons-pompes, sprays aérosols, etc.)
	Aides au coiffage des cheveux autres qu'en sprays (mousses, gels, conditionneurs sans rinçage)
	Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (sans rinçage) (ex : défrisants), y compris les colorations capillaires sans rinçage
	Shampooings secs (shampooings sans eau)
	Déodorants pour cheveux
Catégorie 8	Lingettes intimes
	Lingettes pour bébés <i>Pour le 49e amendement, les effets phototoxiques sont pris en considération pour la catégorie 8 (Produits présentant une exposition anogénitale importante), pour des raisons de prudence afin de tenir compte des utilisations potentielles des produits qui pourraient inclure une exposition au soleil (par exemple, les lingettes pour bébés).</i>
Catégorie 9	Savon en pain
	Shampooings de tous types
	Nettoyants pour le visage (à rincer)
	Conditionneurs (à rincer)
	Savons liquides
	Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types
	Gels nettoyants, produits pour le bain et shampooings pour bébés
	Gels pour le bain, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain
	Produits de soins de pieds (quand les pieds sont placés dans un bain)
	Crèmes à raser de tous types (sticks, gels, mousses, etc.)
	Tous les produits dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique
Catégorie 10A	Détergent pour lavage à la main (y compris les concentrés)
	Prétraitement du linge de tous types (par exemple, pâte, sprays, bâtons)
	Détergent pour le lavage de la vaisselle à la main (y compris les concentrés) <i>Par souci d'extrême prudence, l'exposition pour les savons liquides (0,2 mg/cm2/jour) est utilisée pour les produits liquides pour laver la vaisselle à la main (la valeur HERA est de 0,01 mg/cm2/jour). Ceci prend en compte les consommateurs qui utilisent les liquides pour laver la vaisselle comme un savon liquide</i>
	Nettoyants pour surfaces dures de tous types (nettoyants pour salles de bains et cuisines, cire pour meubles, etc.)
	Détergents pour machines à laver avec contact avec la peau (par exemple, liquides, poudres), y compris les concentrés

	Kits de nettoyage à sec
Catégorie 10B	Lingettes pour siège de toilette
	Assouplissants de tissus de tous types, y compris les lingettes d'assouplissants de tissus
	Produits d'entretien ménager d'autres types, y compris les nettoyeurs pour tissus, les nettoyeurs pour surfaces souples, les nettoyeurs pour moquettes, les vaporisateurs et les lingettes de polissage pour meubles, les lingettes de nettoyage du cuir, les détachants, les vaporisateurs de régénération des tissus, les produits de traitement pour textiles (par exemple, vaporisateurs d'amidon, tissus traités avec des parfums après le lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)
	Cire pour sols
	Huile parfumée pour lampes, diffuseurs à roseaux, pots-pourris, recharges liquides pour les désodorisants (systèmes sans cartouche), etc
	Eau de repassage (eau distillée odorisée)
Catégorie 11A	Tampons conventionnels, serviettes, coussinets interlabiaux pour l'hygiène féminine
	Couches (bébé et adulte)
	Culotte, serviette pour incontinence adulte
	Papier hygiénique (sec)
Catégorie 11B	Collants avec produits hydratants
	Chaussettes parfumées, gants
	Mouchoirs en papier (mouchoirs secs)
	Serviettes de table
	Serviettes en papier
	Sacs remplis de noyaux
	Masques faciaux (papier/protecteur), par exemple masques chirurgicaux non utilisés comme dispositif médical
	Engrais solides (granulés ou poudre)
Catégorie 12	Bougies de tous types (y compris encastrées)
	Détergents pour le lavage en machine avec un contact minimal avec la peau (par exemple, tablettes liquides, dosettes)
	Désodorisants et parfums automatisés de tous types (aérosols concentrés avec doses mesurées (plage de 0,05-0,5mL/pulvérisation), plug-ins, systèmes fermés, substrat solide, diffusion par membrane, électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides (cartouche), cristaux désodorisants)
	Systèmes de distribution d'air
	Litière pour chats
	Étuis de téléphone portable
	Désodorisants/masques non destinés à entrer en contact avec la peau (par exemple, désodorisants pour machines à sécher les tissus, poudres pour tapis)
	Carburants
	Insecticides (par exemple, serpent anti-moustique, papier, électrique, pour les vêtements) à l'exclusion des aérosols/pulvérisateurs
	Bâtonnets de mousse ou d'encens
	Détergents pour lave-vaisselle et désodorisants - pour le lavage en machine
	Jeux de société olfactifs
	Peintures
	Articles en plastique (à l'exception des jouets)
	Grattage et reniflage
	Paquet de senteurs
	Système de diffusion du parfum (utilisant la technologie de l'air sec) > Cirages pour chaussures
	Blocs de rebord (toilettes)
	<i>En raison de l'exposition cutanée négligeable attendue de ces produits, le risque d'induction d'une sensibilisation cutanée par la formulation et l'utilisation normales de ces produits est considéré comme négligeable. Par conséquent, la concentration de l'ingrédient parfumant n'est pas limitée dans le produit fini.</i>

8.2. Informations complémentaires

Ce certificat ne s'applique qu'au produit référencé ci-dessus, qui n'est lui-même qu'un ingrédient du produit fini. Le fabricant qui l'utilise ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour s'exempter de ses propres responsabilités et obligations.

Les informations contenues dans ce certificat de conformité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. L'évaluation des composants individuels a été réalisée selon les exigences de sécurité de l'IFRA Code of Practice. Les recommandations IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basées sur des évaluations de sécurité effectuées par le RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliquées par le comité scientifique de l'IFRA. Le client est responsable de s'assurer de la sécurité définitive du produit final (contenant cet ingrédient de parfumerie) qui soit être vérifiée avec des tests ad'hoc. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

